



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n°142 du 7 septembre 2023

Direction de l'administration pénitentiaire

- Arrêté n°164/2023 portant délégation de signature
- Arrêté du 1^{er} septembre 2023 fixant la liste des représentants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du Centre Pénitentiaire de Béziers.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

Direction interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE

Centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone

A Villeneuve-Lès-Maguelone

Le 01 septembre 2023

Arrêté N° 164 / 2023 portant délégation de signature

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R. 113-66 et R. 234-1 ;

Vu la décision N° 11 /2019, par laquelle le Directeur Interrégional Des Services Pénitentiaire de Toulouse, Monsieur Stéphane GELY, Directeur des Services Pénitentiaires au siège de la Direction Interrégionale Des Services Pénitentiaires, missionne Madame Franca ANNANI, en qualité de Cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire de Villeneuve Lès Maguelone.

Vu la décision du Directeur Interrégional de la DISP de Toulouse nommant Monsieur Yves DELSOL en qualité de chef d'établissement par intérim du Centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone.

Monsieur DELSOL, chef d'établissement par intérim du Centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone

ARRETE :

Article 1 :

Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Cécile IZARD**, en qualité d'Adjointe au Chef d'établissement du centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Marine SINTAS**, en qualité de Directrice de Détention - ATF au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Ilhem GRAIRIA**, en qualité de Directrice, Responsable de la SAS au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Fatima BOUKEZZOULA**, en qualité d'Attaché d'Administration de l'État du Ministère de la Justice au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Fabrice VALLS**, en qualité de Chef des Services Pénitentiaires, Chef de Détention au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Farid MACHOU**, en qualité de Chef des Services Pénitentiaires, Adjoint au Chef de Détention au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Stephen COLIN**, en qualité de Commandant, Chef service Infrastructure au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Elodie PETRIAUX**, en qualité de Commandante, Adjointe Directrice SAS au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. David FROC**, en qualité de Commandant, Adjoint Bâtiment C au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jean Marc PROUZET**, en qualité de Commandant, Adjoint Bâtiment B au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jozef KALAVSKY**, en qualité de Capitaine, responsable du Bât A et Quartier Mineurs au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Delphine ROUQUET**, en qualité de Capitaine, en charge du Service des Agents au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 13 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jérémy TERRAL**, en qualité de Capitaine, Responsable Sécurité Travaux au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 14 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Christel IVALDI**, en qualité de Capitaine, Responsable Bât B et Quartier Arrivants au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 15 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Rudy LEGRAND**, en qualité de Capitaine, Responsable Bât C au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 16 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Olivier DOMINGUEZ**, en qualité de Capitaine, Adjoint chef Infra au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 17 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Florence HOARAU**, en qualité de Capitaine, Officier de liaison SAS affecté au service Infrastructure au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 18 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Raphaël HEUMEZ** en qualité de Capitaine, Adjoint Officier ATF au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 19 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Florent LEBLOND**, en qualité de Capitaine, Adjoint au Bât A, référent Quartier mineurs au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 20 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Lahouari BOUADJADJ**, en qualité de Capitaine, Responsable des Mouvements Infra au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 21 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Lionel ROYER**, en qualité de Capitaine pénitentiaire au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 22 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Christophe BOLLINGER**, en qualité de Capitaine pénitentiaire, Responsable ATF au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 23 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Gwenael PAGEOT**, en qualité de Lieutenant, Responsable Formation au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 24 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Ali SILINI**, en qualité de Premier Surveillant, Adjoint bât A, Adjoint Responsable ATF au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 25 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Nicolas VIDAL**, en qualité de Premier Surveillant, Gradé posté au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 26 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Sébastien ROUX**, en qualité de Premier Surveillant, Gradé Posté au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 27 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Ludovic MECHIN** en qualité de Premier Surveillant au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 28 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Agathe GEORGEON**, en qualité de Première Surveillante, Gradée Postée au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 29 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Cyril PENA**, en qualité de Premier Surveillant, Gradé Posté à la SAS du centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 30 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jérôme DELTOUR**, en qualité de Capitaine, Responsable des Quartiers d'isolement et Disciplinaire et BLIE-BGD au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 31:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jean-François WAGOGNE**, en qualité de Premier Surveillant, chargé du Quartier de Semi-Liberté au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 32 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Samuel L'HOMME**, en qualité de Premier Surveillant, QA-QI-QD au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 33 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Alexandre MORANT**, en qualité de Premier Surveillant, QI-QD au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 34 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Mickael ESCOLANO** en qualité de Premier Surveillant Sport au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 35 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Didier DOVIN** en qualité de Premier Surveillant au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 36 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Kevin QUILLE**, en qualité de Premier Surveillant, Gradé posté au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 37 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Romain MARTINEZ**, en qualité de Premier Surveillant, Gradé Poste Fixe Activités à la SAS du centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 38 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jean-Pierre BRIEU**, en qualité de Premier Surveillant, Gradé Poste Fixe BGD-Extraction-Greffe à la SAS du centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 39 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Thierry CROS**, en qualité de Premier Surveillant, Gradé Posté à la SAS du centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 40 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Manuel MARTINS**, en qualité de Faisant fonction de Premier Surveillant, Gradé Posté à la SAS du centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint

Article 41 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Karim LAROUI**, en qualité de Premier Surveillant, Gradé à la SAS du centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint

Article 42 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Teddy GUICHARD**, en qualité de Surveillant, Faisant fonction de Gradé ELSP au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint

Article 43 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Céline AMOROS**, en qualité de Première Surveillante, Gradée Postée au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint

Article 44 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Laurent MONJE**, en qualité de Technicien Suivi Gestion Déléguée au centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 45: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

L'Adjointe à la Cheffe
d'établissement,
Cécile IZARD

Marine SINTAS
Directrice de détention et ATF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 1^{er} septembre 2023 fixant la liste des représentants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du Centre Pénitentiaire de Béziers

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration du Centre Pénitentiaire de Béziers ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du Centre Pénitentiaire de Béziers, auxquelles ont procédé les organisations syndicales siégeant au sein de ce comité, conformément aux dispositions de l'article 24 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 susvisé,

Arrête :

Article 1

L'arrêté du 16 décembre 2022 (article 1) désignant les représentants de l'administration au comité social d'administration institué auprès du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Béziers est abrogé.

Article 2

Sont désignés comme représentants de l'administration au comité social d'administration institué auprès du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Béziers :

Madame VERSCHAEVE Gaëlle, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Béziers, ou son représentant – président

Madame DESLANDES Maud, adjointe au chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Béziers ou son représentant,

Article 3

La liste des représentants titulaires et suppléants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du Centre Pénitentiaire de Béziers est fixée comme suit :

Organisations syndicales	Représentants titulaires	Représentants suppléants
FO (3 sièges)	CHARAVEL Jean-Paul KAUFFMANN Jordan BAJJA Sabrina	CROPO Elodie KAHAL Lacène VIDAL Jérémy
UFAP (1 siège)	PARMENTIER David	MAILLOT Clarisse

Article 4

Le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Béziers est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Montpellier.

Fait le 1^{er} septembre 2023.

Le chef d'établissement,

Gaëlle VERSCHAEVE

